

Travaux de la Chambre

Il est également intéressant de remarquer l'engagement pris par le président du CN, en 1952, quand le bill sur la recapitalisation a été adopté. Après l'adoption de la loi sur la révision du capital en 1952, feu Donald Gordon avait déclaré ce qui suit:

La révision du capital nous a soulagés d'un grand poids, mais soyons assez francs pour reconnaître qu'elle nous a également enlevé un alibi et une excuse fort commode. Nous ne pouvons plus maintenant nous dissimuler derrière quoi que ce soit et la route du succès nous est complètement ouverte. Nous pouvons nous tailler une place au soleil à la force du poignet, et bon an mal an, nous devrions pouvoir payer nos dépenses d'exploitation, nos frais d'intérêt fixes et nos impôts, et avoir encore quelque chose à offrir à nos propriétaires comme dividendes des actions privilégiées.

C'était une belle déclaration, mais elle ne s'est pas réalisée. Compte tenu de la chance que le président d'alors reconnaissait et de l'obligation évidente qui incombait à la direction du CN, il est fort peu probable que le Parlement aurait accordé ces fonds additionnels tous les ans pour ce qui équivaut, en fait, à une inscription comptable. En outre, il nous est très difficile d'évaluer exactement les avoirs acquis par le CN avant le début du siècle. Ainsi, le chiffre de 808 millions de dollars ne se fonde sur rien de concret et ne constitue pas une évaluation exacte. On peut douter de sa justesse.

Je déplore le fait que le CN, dans son rapport de 1976, soit parti du principe, à toutes fins pratiques, que ce bill serait adopté, puisque le CN, comme nous l'avons remarqué, a capitalisé la dépréciation accumulée de 808 millions de dollars et l'a soustraite de ses avoirs. Évidemment, cette manœuvre a reçu la sanction du vérificateur du CN et celle du gouvernement. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La semaine dernière, nous avons patiemment attendu que le vice-premier ministre, qui est également président du Conseil privé (M. MacEachen), nous informe à l'avance à quoi nous en tenir au sujet des initiatives parlementaires, dont les bills publics. Le ministre ne nous en a pas reparlé depuis mercredi dernier. Nous ne savons pas de quels bills nous serons saisis. Si nous ne nous étions pas informés auprès du greffier de la Chambre vers 4 h 45 ou 4 h 50 cet après-midi, nous n'aurions pas su quel bill serait mis à l'étude ce soir. Je crois que le vice-premier ministre et président du Conseil privé, ou son secrétaire parlementaire, doit cette marque de courtoisie à l'opposition.

● (1702)

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, je savais très bien, tout comme les autres, ce qui allait se passer et je suis étonné que le député n'ait pas été au courant.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, d'habitude le président du Conseil privé adresse à l'opposition, à titre de courtoisie, une liste des bills d'initiative parlementaire qui doivent être

[M. Mazankowski.]

étudiés la semaine suivante, mais cette fois-ci, nous n'y avons pas eu droit.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je pense que le député devrait attendre que le leader du gouvernement à la Chambre soit présent pour invoquer le Règlement à propos de cela.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—L'industrie—La mine de spath fluor de St. Lawrence (T.-N.)—L'opportunité de pressions sur l'Alcan en vue de la reprise de l'exploitation; l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé et le bien-être—L'aide financière aux personnes âgées placées dans des institutions; l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—Questions ouvrières—Les mises à pied prévues de certains mineurs—Les contre-mesures envisagées.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

L'article n° 2, inscrit au nom du député de Matane (M. De Bané), est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 4, inscrit au nom du député d'Egmont (M. MacDonald), est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 8, inscrit au nom du député d'Assiniboia (M. Goodale), est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article n° 9, inscrit au nom du député de Hull (M. Isabelle), est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.